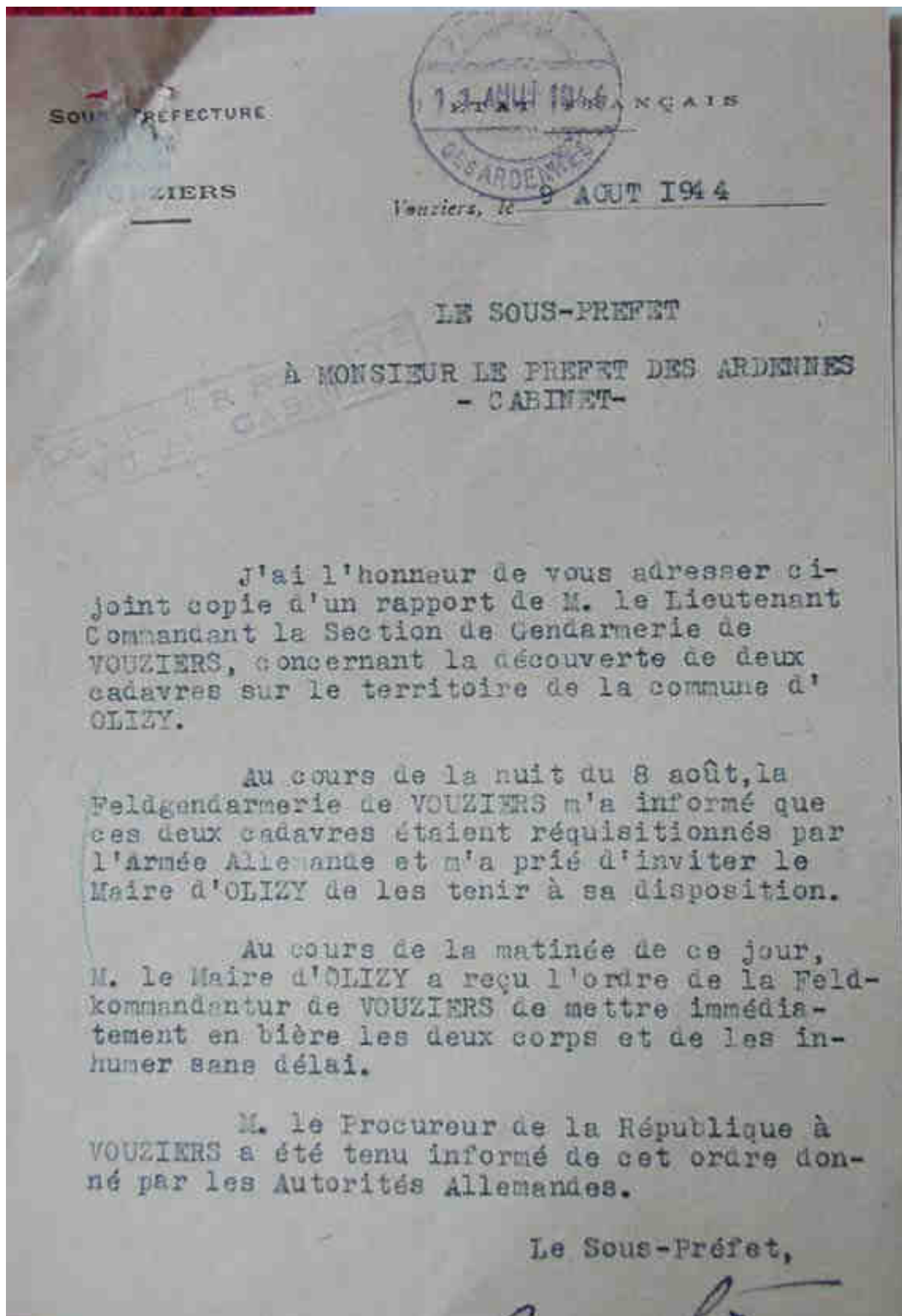




Nationale
Vicardie

308
Vouziers, le 9 Août 1944

des Ardennes

R A P P O R T

17 AOUT 1944

de Vouziers du Lieutenant LIENHART, Jean
-o-o-o-o-o- Commandant la Section

N° 45/4

sur la découverte de deux
cadavres.

Référence- Art 52 et 53 du décret du 20 Mai 1903

Le 8 Août 1944, vers 15 heures 30, deux cadavres ont été découverts en bordure d'un bois au lieu dit "Le camp" commune d'Olizy.

Il s'agit de deux jeunes gens âgés de 20 à 25 ans environ, correctement vêtus, l'un d'un costume bleu marine, l'autre d'un complet brun clair.

Les corps ont été découverts l'un contre l'autre, à demi enterrés dans une tranchée peu profonde. Les membres supérieurs émergeaient du sol. Ils étaient en partie recouverts par une légère pellicule de terre.

Chaque cadavre ne porte qu'une blessure au front semblant avoir été provoquée par un projectile d'assez gros calibre. Aucune trace de tatouage causée par la poudre n'a été remarquée. Il semble que la mort soit survenue le jour même.

Aucune pièce permettant d'établir l'identité n'a été découverte. Seuls quelques menus objets de toilette et une alliance portant l'inscription suivante : E.B.H.to.R.F.M. 6-24-42 ont été recueillis.

Suivant décision de la Feldkommandantur les deux cadavres ont été mis à la disposition des autorités d'occupation en vue de leur examen par un expert.

[Signature]

Armurerie Nationale

Suite à message N° 566/2 du 8/8/44

Région de Montale

Compagnie des Ardennes

Section de Vouziers

N° 566/2

DESTINATAIRES:

M. le Sous-Préfet
M. le Procureur de
la République
à VOUZIERS

Le 8 août 1944, vers 15 heures 30, deux cadavres ont été découverts en bordure d'un bois au lieu dit "le Campé" commune d'Olizy.

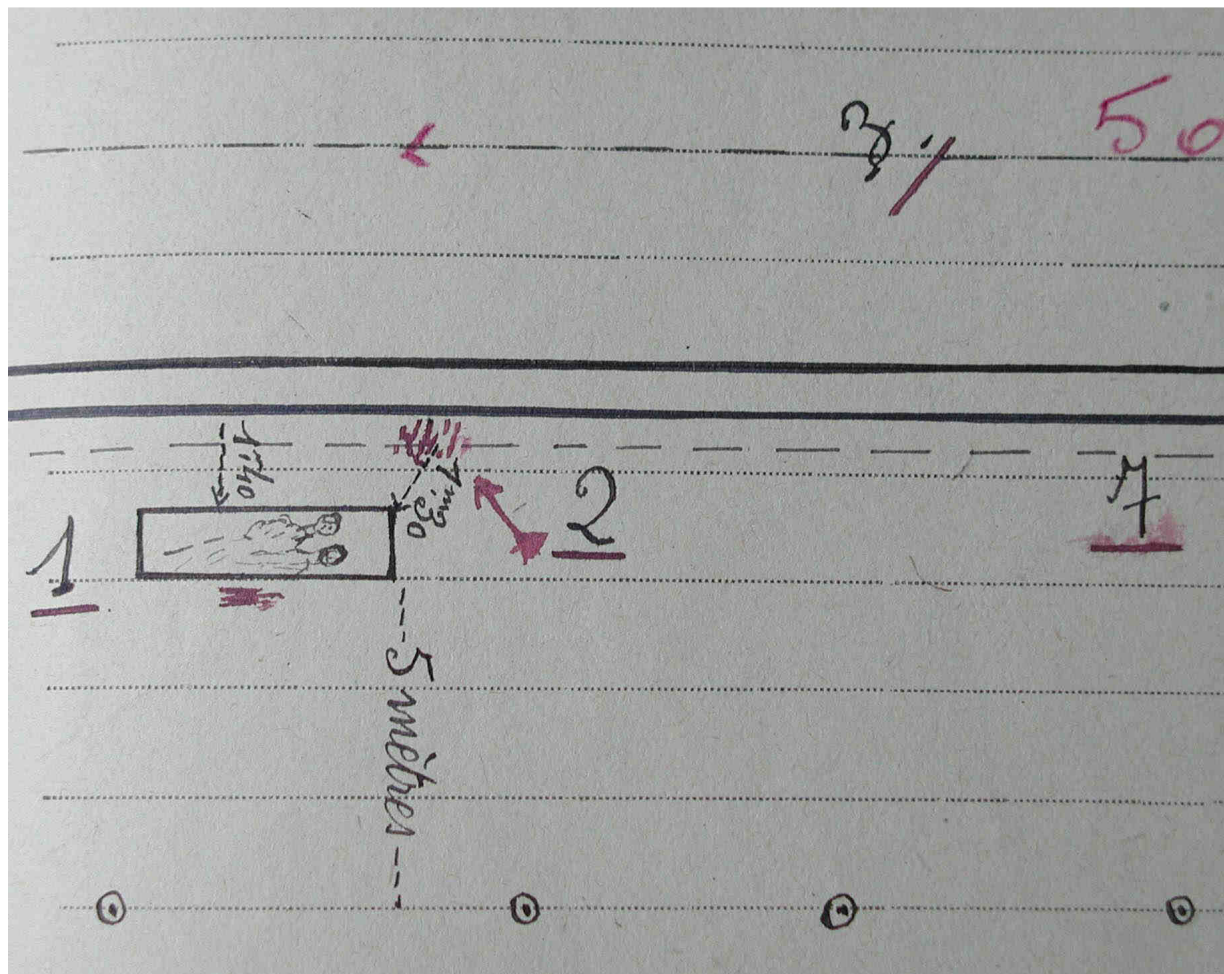
Il s'agit de deux jeunes gens âgés de 20 à 25 ans environ, correctement vêtus l'un d'un costume bleu marine, l'autre d'un complet brun clair. Ils étaient enterrés dans une tranchée peu profonde les corps émergeant du sol.

Chacun d'eux porte au front une blessure provoquée par un projectile d'assez gros calibre. Aucun orifice de sortie n'a été constaté. Il semble que les coups de feu aient été tirés à courte distance toutefois aucune trace de tatouage causée par la poudre n'a été remarquée. Le sort est survenu ce jour.

Aucune pièce permettant d'établir l'identité n'a été découverte. Seul quelques menus objets de toilette et une alliance ont été recueillis.

Après examen du docteur Maquet de Grandpré les corps ont été déposés à la mairie d'OLIZY. L'inhumation est envisagée pour le 10 août 1944.

Vouziers, le 8 août 1944
Le Lieutenant LIAUCOTT, Commandant la
Section



L É G E N D E

- 1: S'osse contenant les deux cadavres placés ventre contre dos.
- 2: Traces de sang, ce qui fait présumer que les deux jeunes gens ont été tués à cet endroit.
- 3: Bois de cerisiers.
- 4: Champ d'orge, lequel est planté d'arbres fruitiers.
pommiers.
- 5: Champ de pommes de terre.
- 6: Terres non cultivées.
- 7: Chemin longeant le bois.